



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau du pilotage, des compétences et de la gestion des emplois 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955 Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération	Note de mobilité DGER/SDEDC/2025
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 20/11/2025

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures sur des postes de direction restés vacants au sein d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) et en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA) à l'issue de la campagne annuelle de mobilité et des précédentes publications au fil de l'eau.

Destinataires d'exécution

Administration centrale (DGER et SRH)

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics d'enseignement agricole technique

La présente note de service ouvre un appel à candidatures sur des postes de direction restés vacants en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) et en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA).

La présente note a pour objet d'ouvrir un appel à candidatures sur des postes de direction restés vacants au sein d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) et d'un établissement public d'enseignement agricole technique (EPNA-EPEA), à l'issue de la campagne annuelle de mobilité et des publications au fil de l'eau.

La liste des postes concernés est publiée en annexe de la présente note. Les offres d'emploi correspondantes sont consultables sur la page emploi ministérielle *Rejoignez-nous* via le lien suivant : <https://recrutement.agriculture.gouv.fr> .

Le dossier de candidature est **impérativement** constitué des pièces suivantes :

- Pour les candidats fonctionnaires :

- o un curriculum vitae récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
- o une lettre de motivation

Pour les agents n'étant pas déjà affectés au sein du Ministère :

- o la copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon ou de grade dans le corps d'origine ou dans l'emploi de détachement le cas échéant ;
- o l'état des services publics accomplis, **mentionnant les positions administratives**, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).

- Pour les candidats contractuels :

- o un curriculum vitae récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
- o le dernier diplôme obtenu ;
- o une lettre de motivation
- o la copie du dernier contrat ;
- o le cas échéant, l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).

Ce dossier doit être envoyé par messagerie aux adresses mentionnées dans l'offre d'emploi correspondant au poste souhaité, accessible à l'adresse indiquée ci-dessus.

Tous les candidats, y compris externes au ministère, doivent obligatoirement, avant de formaliser leur candidature, prendre contact avec les autorités mentionnées sur cette offre d'emploi.

La date limite de candidature est le jeudi 04 décembre 2025, à 23h59.

La prise de fonction est au 1^{er} janvier 2026, sauf mention particulière concernant la date de prise de poste dans l'annexe.

Les résultats de cet appel à candidatures seront publiés le vendredi 12 décembre 2025 sur la page emploi mentionnée ci-dessus et accessibles à partir du lien suivant : <https://recrutement.agriculture.gouv.fr/rejoindre-le-ministere/choisir-lenseignement-agricole/> , ainsi que sur le site Chlorofil.

Pour rappel, les conditions de détachement dans le statut d'emplois régissant l'ensemble des postes de direction en EPLEFPA et EPNA-EPEA sont les suivantes :

Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emplois
Accès au groupe I	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant à la hors-échelle A et ayant : - soit au moins atteint l'indice brut 757 dans un grade d'avancement *, - soit justifié de cinq années de services effectifs dans un grade d'avancement.
	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à la hors échelle B (exemples : ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV), administrateur de l'Etat, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), inspecteur de l'éducation nationale (IEN), professeur agrégé, maître de conférences ...) ** et ayant atteint au moins l'indice brut 748 dans leur grade.
	Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe II pendant une durée minimale de trois ans.
Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emploi
Accès au groupe II	Les fonctionnaires remplissant les conditions pour accéder au groupe I. Les fonctionnaires de catégorie A ayant atteint dans leur grade l'indice brut 750.
	Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe III pendant une durée minimale de trois ans.
Accès au groupe III	Les fonctionnaires justifiant de sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois de même niveau ou en position de détachement dans un emploi de même niveau. Sont pris en compte pour le calcul de cette ancienneté les services effectués en qualité d'agent public contractuel dans des emplois de même niveau. Exemple : un professeur de lycée professionnel agricole justifiant de trois années en qualité d'agent contractuel d'enseignement (ACEN) et de quatre années en qualité de fonctionnaire est éligible au groupe III.

* *grade d'avancement :*

- pour les personnels PCEA, PLPA, CPE, les grades d'avancement sont la hors classe et la classe exceptionnelle,
- pour les personnels attachés, les grades d'avancement sont le grade d'attaché principal d'administration et le grade d'attaché hors classe,
- pour les personnels IAE, le grade d'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement et le grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe.

** *en terme administratif, il s'agit des corps dont l'indice sommital culmine au moins à la hors échelle B.*

**Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences**

**Le sous-directeur de la gestion
des carrières et de la rémunération**

Cédric MONTESINOS

Marc CASTAINGS

Liste des postes publiés au fil de l'eau d'automne 2025 - Mobilité des directeurs en EPLEFPA

Fonction	Région	EPLEFPA	Structure opérationnel	Groupe indiciaire	Publication	
					V	SV
Directeur	Nouvelle Calédonie	Etab public d'enseignement de Nouvelle Calédonie	Etab public d'enseignement de Nouvelle Calédonie	II ES	X	
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Valence	EPLEFPA de Valence	II ES	X	
Directeur adjoint de la FIS	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA du Bourbonnais à Moulins	EPLEFPA du Bourbonnais	III ES	X	
Directeur adjoint - FPA	Normandie	EPLEFPA d'Alençon - Sées	EPLEFPA d'Alençon - Sées	III	X	
Directeur d'exploitation agricole	Réunion	EPLEFPA de Saint Paul	Exploitation agricole de Saint Paul	III	X	
	Bretagne	EPLEFPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont	Site St Jean Brévelay - Exploitation agricole 2	III	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Valdoie	Exploitation horticole de Valdoie	III	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Exploitation agricole de Magnac-Laval-Bellac	III	X	
	Grand Est	EPLEFPA de la Meuse	Exploitation agricole de Bar Le Duc	III	X	
	Hauts-De-France	EPLEFPA de Douai	Exploitation agricole du Quesnoy	III	X	
	Pays de la Loire	Exploitation horticole de Guérande	Exploitation horticole de Guérande	III	X	
	Île-de-France	CEZ Rambouillet	Exploitation agricole de Rambouillet	III		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA Jacques Bujault de Melle	Exploitation agricole de Melle	III	X	
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de La Cote Saint Andre	Exploitation agricole de La Cote Saint Andre	III	X	
	Wallis et Futuna	EPNEFPA de Wallis et Futuna	Exploitation agricole de Wallis et Futuna	III	X	
	Occitanie	EPLEFPA du Tarn à Albi	Exploitation agricole de Lavaur	III	X	
	Occitanie	EPLEFPA du Tarn à Albi	Exploitation agricole d'Albi	III		X
	PACA	EPLEFPA d'Aix Valabre Marseille	EPLEFPA d'Aix Valabre Marseille	III		X
	PACA	EPLEFPA de Saint Rémy de Provence	EPLEFPA de Saint Rémy de Provence	III		X
	PACA	EPLEFPA d'Orange	Exploitation viticole d'Orange Château-Mongin	III		X
Directeur CFA	Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA du Loiret	CFA du Loiret	III	X	
	Bretagne	EPLEFPA de Saint Aubin du Cormier	CFA Saint Aubin du Cormier	III	X	
Directeur CFPPA	Occitanie	EPLEFPA de Mirande	Site de Mirande du CFPPA du Gers	III	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Bourcefranc	CFPPA Bourcefranc	III	X	
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Valence	CFPPA Nyons	III	X	
	Hauts-De-France	EPLEFPA de l'Oise	EPLEFPA de l'Oise	III	X	
Directeur d'atelier technologique	Bourgogne-Franche-Comté	ENILEA de Mamirolle-Poligny (EPLEFPA)	Atelier technologique de Poligny (ENILEA)	III	X	